



16 juillet 2010

Communiqué de presse

Un invité de marque au conseil d'administration du Parc national de la Vanoise

Le conseil d'administration du Parc national de la Vanoise du 12 juillet dernier s'est consacré à la préparation de **l'avant-projet de charte du Parc**. Une bonne raison pour inviter le député Jean-Pierre GIRAN, rapporteur de la Loi du 14 avril 2006 modernisant les parcs nationaux, à passer la journée en Vanoise.

À l'invitation du Président Alain MARNEZY, le député du Var a évoqué l'esprit de la Loi au cours d'une réunion préalable organisée spécifiquement pour les maires et les élus de Vanoise. Il a d'abord rappelé que la Loi a fait en sorte que « la charte, c'est la vôtre. Elle est un lieu de liberté, fixé de manière contractuelle entre le Parc et les communes. ». Il a aussi précisé que « la charte, c'est un processus dans lequel il faut entrer. Elle doit donc laisser une marge d'appréciation afin qu'elle puisse vivre et s'adapter aux évolutions à venir. La charte et sa carte seront des outils d'aide à la décision. Il s'agit bien d'une charte de territoire dans laquelle l'établissement du Parc a un rôle d'accompagnateur des communes pour des projets qui intègrent les enjeux du développement durable. » C'est en insistant sur cet état d'esprit que M. GIRAN a voulu lever les craintes des élus vis-à-vis d'éventuelles nouvelles règles que leur imposerait la charte.

L'après-midi, Jean-Pierre GIRAN a été invité au conseil d'administration du Parc aux côtés du nouveau Préfet de la Savoie, M. Christophe MIRMAND. Il s'agissait d'ajuster l'avant-projet de charte, éclairé des recommandations de diverses instances comme le Conseil national de la protection de la nature et le Comité interministériel des parcs nationaux.

Contribuant aux débats, Jean-Pierre GIRAN a expliqué que « toutes les questions ne peuvent être résolues au moment de l'écriture de la charte. Ce qui compte, c'est de signer la charte pour entrer dans un partenariat. » Il a également rappelé que « la Loi de 2006 a voulu que le Parc rassemble les élus, les scientifiques, les professionnels de la montagne et les associations d'environnement autour d'une même table pour faire vivre la charte. Les objectifs entre ces différents acteurs peuvent être différents. Le conseil d'administration est donc le lieu de débat par excellence pour trouver les points qui rassemblent. »

Le président Alain MARNEZY a conduit les débats sur l'avant-projet de charte en recherchant la convergence plus que le compromis. À l'issue des discussions le conseil a décidé de lancer la concertation avec les 29 conseils municipaux de Vanoise et les partenaires associés. Ces rencontres, qui commenceront dès la fin août, permettront d'entendre la voix des conseillers municipaux et acteurs du terrain. Leurs préoccupations et leurs attentes seront prises en compte dans la rédaction du projet de charte que le conseil d'administration de la fin de l'année aura à étudier.

Contact :

Philippe Lheureux – Directeur-adjoint du Parc national de la Vanoise
philippe.lheureux@parcnational-vanoise.fr